

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 février 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 février 2021

2021 V. 5 Vœu relatif au rachat d'hôtels par la Ville pour répondre à la crise du logement

Le Conseil de Paris,

Considérant que depuis l'appel de l'Abbé Pierre en 1954, les alertes s'accumulent sur le mal-logement en France ;

Considérant qu'en 2020, dans son 25ème rapport, la Fondation Abbé Pierre estimait que 4 millions de personnes étaient en situation de mal-logement en France, une situation aggravée du fait de la crise sanitaire et qui a provoqué le basculement de millions de personnes dans la précarité ;

Considérant qu'à Paris 3 641 personnes dorment dans les rues selon les chiffres de enregistrés lors de la Nuit de la Solidarité, ce qui représente une hausse de 12% par rapport à l'année précédente ;

Considérant que plus de 130 000 demandes de logements sociaux faites à Paris sont actuellement en attente ;

Considérant d'une part le recours massif de l'Etat pour l'hébergement d'urgence à des hôtels meublés, pour nombre d'entre eux dans un état de dégradation inacceptable et dont les propriétaires tirent des loyers indécents ;

Considérant d'autre part que de nombreux hôtels sont fermés en raison de la crise de la Covid-19 et que, pour certains, les propriétaires sont susceptibles de céder ;

Sur proposition d'Emile Meunier, Antoinette Guhl, Nour Durand-Raucher, Léa Vasa, Fatoumata Koné et des élu-e-s du Groupe écologiste de Paris (GEP), au nom de l'exécutif,

Émet le vœu :

- se rapproche des propriétaires des hôtels correspondant aux critères mentionnés ci-dessus afin d'étudier les conditions de cession à la Ville ;
- que ces hôtels puissent servir d'hébergement d'urgence dans les meilleurs délais mais aussi que certains soient réhabilités en vue d'accueillir des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile ou en Pension de Famille ;
- qu'à l'occasion de la révision du PLU, sera étudiée la possibilité de noter les parcelles où sont situées ces hôtels comme réserves de logement social afin d'augmenter l'offre de logements sociaux.